

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU 25 MARS 2024

<b>DATE DE CONVOCATION :</b> 01/03/2024	L'an deux mille vingt-quatre, le lundi 25 mars à 20h30, les membres du Conseil municipal de la ville d'Épernon se sont réunis, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur François BELHOMME, Maire.				
<b>DATE D’AFFICHAGE :</b> 29/03/2024					
<b>NOMBRE DE CONSEILLERS</b>	<b>EN EXERCICE</b>	<b>PRÉSENTS</b>	<b>POUVOIRS</b>	<b>VOTANTS</b>	<b>ABSENTS</b>
	<b>29</b>	<b>22</b>	<b>5</b>	<b>Selon association concernée</b>	<b>2</b>
<b>FB/TD/OR</b> <b>N° 2024/13</b>	<b>Attribution des subventions aux associations Exercice 2024</b>				

Étaient présents : François BELHOMME, Béatrice BONVIN, Jacques GAY, Armelle THÉRON-CAPLAIN, Denis DURAND, Patricia EVENO, Jean-Paul MARCHAND, Dominique BONNET, Jean JOSEPH, Simone BEULÉ, Guy DAVID, Marc BAUDELLOT, Sylvie ROUZET, Éric ROYNEL, Emmanuel SAUTEUR, Stéphanie RICHARD-DUHAMMEL, Thomas AMELOT, Dalila DOROL, Bruno ESTAMPE, Roland HAMARD, Isabelle MARCHAND, Fabrice PICHARD

Excusés :

- Christine HABEGGER, Pouvoir à Denis DURAND
- Marie-France DURAND, Pouvoir à Jacques GAY
- Philippe POISSONNIER, Pouvoir à François BELHOMME
- Cécile COMBEAU, Pouvoir à Dominique BONNET
- Hélène CHARRIER, Pouvoir à Isabelle MARCHAND

Absentes : Claire CLAIREMBAULT, Sonia DOKOUROFF

**Vu** l'article L 2311-7 du Code Général des Collectivités Territoriales précisant que l'attribution des subventions donne lieu à une délibération distincte du vote du budget,

**Vu** l'article L 2131-11 du Code Général des Collectivités Territoriales portant illégalité des délibérations auxquelles ont pris part un ou plusieurs membres du Conseil intéressés à l'affaire qui en fait l'objet, soit en leur nom personnel, soit comme mandataires,

**Vu** l'article 9-1 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec l'administration,

**Considérant** les demandes de subvention présentées par les associations locales dans le cadre de leur activité ;

Considérant l'examen de ces demandes en commissions communales à l'appui de dossiers complets ;  
Il est rappelé que tout membre du Conseil éventuellement intéressé à l'affaire est invité à ne pas prendre part au débat et au vote.

- Secteur d'activité Éducation-Jeunesse : Rapporteur B. BONVIN

ASSOCIATIONS	DÉCISION
	CONSEIL MUNICIPAL
PARENT D'ELEVE FCPE	500 €
COOPERATIVE ECOLE PRIMAIRE L. DROUET + Transport	8 800 €
COOPERATIVE ELEMENTAIRE BILLARDIERE + Transport	4 700 €
COOPERATIVE MATERNELLE BILLARDIERE + Transport	300 €
<b>TOTAL</b>	<b>14 300 €</b>

Sur l'exposé présenté et après avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **Accorde** l'octroi d'une subvention de **14 300 €** au secteur activité Éducation -Jeunesse.

- Secteur d'activité Environnement-Sécurité : Rapporteur Ch. HABEGGER

ASSOCIATIONS	DÉCISION
	CONSEIL MUNICIPAL
PREVENTION ROUTIERE	1 000 €
AMICALE DES SAPEURS POMPIERS	1 500 €
FRANCE VICTIMES 28	300 €
<b>TOTAL</b>	<b>2 800 €</b>

Messieurs E. SAUTEUR, T. AMELOT et D. DURAND faisant partie de l'Amicale des Sapeurs-Pompiers s'abstiennent quant au vote relatif à cette association.

Sur l'exposé présenté et après avoir délibéré, le Conseil municipal, à la majorité de présents et représentés :

- **Accorde** l'octroi d'une subvention de **2 800 €** au secteur d'activité Environnement-Sécurité.

➤ Secteur d'activité Action Sociale : Rapporteur P. EVENO

ASSOCIATIONS	DÉCISION
	CONSEIL MUNICIPAL
POINT REFUGE	900 €
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (CCAS)	15 000 €
SECOURS CATHOLIQUE	1 000 €
ACTION EMPLOI	7 600 €
AIDE A DOMICILE EN MILIEU RURAL (ADMR)	700 €
SERVICE SOINS INFIRMIER AIDE A DOMICILE	200 €
CENTRE DE SOINS DU PRIEURE	5 615 €
ACCUEIL ET DIALOGUE	200 €
ASSOCIATION D'EURE-ET-LOIR DES RESTAURANTS DU CŒUR	900 €
ASSOCIATION DU PRIEURE SAINT-THOMAS	2 500 €
<b>TOTAL</b>	<b>34 615 €</b>

F. BELHOMME, B. BONVIN, P. EVENO, S. ROUZET, J. JOSEPH, D. DURAND, B. ESTAMPE faisant partie du conseil d'administration s'abstiennent quant au vote relatif au CCAS.

F. PICHARD, R. HAMARD, I. MARCHAND (Épernon notre cité de caractère), s'abstiennent quant au vote relatif au CCAS.

H. CHARRIER (Pouvoir à I. MARCHAND) s'abstient quant au vote relatif au CCAS.

I. MARCHAND s'abstient quant au vote relatif à l'association du Prieuré Saint-Thomas

Sur l'exposé présenté et après avoir délibéré, le Conseil municipal, à la majorité de présents et représentés :

- **Accorde** l'octroi d'une subvention de **34 615 €** au secteur d'activité Action Sociale.

➤ **Secteur d'activité Action Sportive : Rapporteur J.P. MARCHAND**

ASSOCIATIONS	DÉCISION
	CONSEIL MUNICIPAL
AMICALE SPORTIVE	57 900 €
Subvention exceptionnelle	2 500 €
ENT. SPORT. MAINTENON-PIERRES (Sect. Cyclisme)	1 300 €
ASSOCIATION SPORTIVE DU COLLEGE	1 300 €
A.A.P.P.M.A VILLIERS-LE-MORHIER / EPERNON	900 €
LES P'TITES FOULEES SPARNONIENNES	150 €
ASSOCIATION SPORTIVE DU LYCEE	500 €
<b>TOTAL</b>	<b>64 550 €</b>

E. ROYNEL, faisant partie de l'Amicale Sportive, s'abstient quant au vote relatif à cette association.

B. ESTAMPE, F. PICHARD, R. HAMARD, I. MARCHAND, (Épernon notre cité de caractère) votent contre l'attribution de la subvention relative à l'Amicale Sportive.

H. CHARRIER, Pouvoir à I. MARCHAND, vote contre l'attribution de la subvention relative à l'Amicale Sportive.

D. DOROL vote contre l'attribution de la subvention relative à l'Amicale Sportive.

Sur l'exposé présenté et après avoir délibéré, le Conseil municipal, à la majorité de présents et représentés :

- **Accorde** l'octroi d'une subvention de **64 550 €** au secteur d'activité Action Sportive

➤ **Secteur d'activité Vie Culturelle et Associative : Rapporteur Ch. HABEGGER**

ASSOCIATIONS	DÉCISION
	CONSEIL MUNICIPAL
ENSEMBLE VOCAL DES TOURELLES (E.V.T.)	2 000 €
ATELIER CHOREGRAPHIQUE D'EPERNON	1 800 €
ORCHESTRE D'HARMONIE D'EPERNON	9 000 €
COMITE JUMELAGE MAINTENON	460 €
EPERNON PATRIMOINE ET ALENTOURS	1 950 €
<i>Subvention exceptionnelle : escape game</i>	<i>1 590 €</i>
ACTION MANIFESTATION ET EVENEMENTS	5 000 €
SOUVENIR FRANÇAIS – Comité de Chartres	200 €
RACINES CULTURELLES	900 €
OPERA CI OPERA LA	1 000 €
<b>TOTAL</b>	<b>23 900 €</b>

F. BELHOMME, E. ROYNEL, E. SAUTEUR et S. ROUZET faisant partie du comité de jumelage de Maintenon, s'abstiennent quant au vote relatif à cette association.

E. ROYNEL, faisant partie d'Épernon Patrimoine et Alentours, s'abstient quant au vote relatif à cette association.

Sur l'exposé présenté et après avoir délibéré, le Conseil municipal, à la majorité de présents et représentés :

- **Accorde** l'octroi d'une subvention de 23 900 € au secteur d'activité Vie Culturelle et Associative

Sur l'exposé présenté et après avoir délibéré, le Conseil municipal, à la majorité de présents et représentés :

- **Attribue la somme totale de 140 165 €** aux associations listées précédemment au titre des subventions municipales 2024,
- **Précise** que cette somme est inscrite au budget 2024 de la commune,
- **Autorise** Monsieur le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces nécessaires à cette attribution.

Fait et délibéré à Épernon,  
le 25 mars 2024



Secrétaire de séance

Armelle THÉRON-CAPLAIN



Le Maire,

François BELHOMME

*Monsieur le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.*